

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 11/01/2021

L'an deux mille vingt et un, et le 11 janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de Pontails et Brésis, se sont réunis à [18h30] dans la salle de la Mairie, du village Pontails et Brésis, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 janvier 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Pierre de La Rue Du Can, Maire.

**Nombre de membres : 10**

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Pierre De La Rue du Can Maire, Jean-Pierre Boutonnet 1<sup>er</sup> adjoint, Renée Heim 3<sup>ème</sup> adjointe, et les conseillers municipaux suivants : Catherine Pépinotremenos, Renée Bouschet, François André, Jean-Marie Boyer, Yves Cayroche, Christophe Combes, Jacques Pibarot.

### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Aucun absent représenté

### **ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Annebelle OLIVEIRA 2<sup>ème</sup> adjointe, démissionnaire

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Renée HEIM** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### **DELIBERATION N° 1 :**

#### **Renouvellement du poste de 2<sup>ème</sup> adjoint**

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de M. Le Préfet informant de la démission de Mme Annebelle OLIVEIRA

Après en avoir délibéré, DECIDE de renouveler le poste de deuxième adjoint suite à la démission d'Annebelle Oliveira.

#### **Débats :**

Catherine PEPINOTREMENOS est candidate au poste.

Monsieur le Maire précise qu'elle sera présente à la Mairie une fois par semaine.

Après avoir délibéré, le conseil

DECIDE le renouvellement du poste et suite au vote, Catherine PEPINOTREMENOS est élue.

Elle aura en charge le Centre Communal d'Action Sociale, l'arbre de Noël et le repas des aînés.

**Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 01**

## DELIBERATION N° 2 :

### **Autorisation de consultation auprès de trois architectes en vue de lancer un appel d'offre concernant l'aménagement de la salle communale et la cour extérieure ainsi que la création ou l'extension des ateliers techniques**

#### **Débats :**

Monsieur le maire indique qu'il s'est entretenu ainsi que des élus, avec Mme Pouget architecte à Euzet Les Bains, le tour de la salle communale ayant été réalisé, ainsi que celui des ateliers techniques et du terrain à Planzolles en vue du projet maison des aînés.

#### **A- Salle communale :**

La volonté est d'avoir davantage d'ombre devant la salle, d'en sortir les wc, de créer des locaux pour les associations, et de privilégier un rangement des chaises et des tables autre que dans la salle communale.

#### **B- Atelier communal :**

Un tour a également été réalisé au garage, à l'atelier des employés. Le souhait est d'agrandir d'au moins 100 m2.

#### **La projection est présentée selon l'alternative suivante :**

- 1- **Soit la création d'un garage** dans la butte avant le hangar (talus à gauche en limite de propriété) pour mettre le camion, le véhicule léger, les 2 cuves. La hauteur maximale serait de 3 m, et on ne pourrait pas y entrer les étraves, ce serait donc trop juste en hauteur.
- 2- **Soit d'agrandir le hangar actuel côté route et devant** (100 m2 supplémentaires).
- Il y aurait une porte sectionnelle, un bureau, un vestiaire classique comprenant wc, douche, et un plan de travail,
- Une partie atelier,
- On pourrait rentrer le camion et le véhicule léger, et disposer une cuve à gauche et l'autre à droite, ainsi que prévoir un emplacement pour les pièces détachées. Dans le carré de 16 m2 au milieu rentrent le tracteur, le tractopelle et l'étrave.
- Il y a une servitude de passage sur le terrain derrière. Par contre la parcelle à l'arrière du bâtiment appartient à la commune. S'il y a déplacement de la cuve cela peut permettre l'agrandissement de l'atelier.
- Suite à une question d'un élu, Monsieur BOUTONNET confirme que les agents communaux privilégient un regroupement de tout le matériel au même endroit. Si on refait le hangar complet, il faut prévoir la réfection du toit.
- Un élu indique que le fait de tout regrouper sur le même lieu devrait revenir moins cher.
- Un mur de soutènement sera certainement à prévoir. Et le passage du SPANC sera nécessaire.

#### **C : Terrain de PLANZOLLES :**

Le terrain communal de Planzolles a été présenté à l'architecte dans la perspective du projet de Maison des aînés.

#### **D : Aménagements extérieurs du village :**

Jean Pierre BOUTONNET montre un premier jet d'aménagement concernant le terrain sous la mairie. Il y aura délimitation entre le parking et l'aire de jeu. Un mur de soutènement du chemin sera certainement nécessaire. Un amphithéâtre vert est envisagé dans la butte si le déplacement des drains des fosses septiques est possible. Monsieur le Maire indique qu'un rendez-vous avec le SPANC est prévu à cet effet le 12 janvier.

A côté du Labadié, il faudrait empierrier pour faire une plate forme enherbée. Cela permettrait de finir le devant du Labadié.

On pourrait prévoir un abri barbecue au-dessus des WC existants. L'abri serait fermé pour la partie barbecue, soit un petit bâtiment qui ne gênerait pas la vue, avec des tables de chaque côté. On prévoit également un escalier en rondins de bois dans la descente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de lancer une consultation auprès de 3 architectes (mise en concurrence dans le cadre des marchés publics) et pouvoir faire un choix.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

### **DELIBERATION 3 :**

<b>Sollicitation du Conseil Régional pour une participation aux frais de transport scolaire des élèves du primaire (année scolaire 2019/2020) pour 3 élèves soit 410 € par élève.</b>
---

Monsieur Le Maire indique qu'une somme de 1230 € est demandée par la Région pour participer au financement du transport scolaire de 3 enfants de la commune soit 410 € par enfant, il transmettra l'identité des enfants concernés au conseil.

Après avoir délibéré, le conseil municipal  
DECIDE d'octroyer 1230 € d'aide au transport pour les 3 enfants de la commune.  
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

### **INFORMATION 1 :**

**Le site internet est présenté aux élus avant mise en ligne.**

Un élu pose la question de la présence sur le site internet des lieux de restauration et hôtels hors de la commune et s'interroge sur l'opportunité de présenter une offre élargie.

**Pierre De La Rue Du Can indique qu'il s'agit d'un choix à faire.**

Des modifications pourront être apportées sur le site au fil de l'eau en fonction des retours qui seront effectués.

### **INFORMATION 2 :**

**Pierre De La Rue Du Can indique qu'un article est paru en ligne sur le Midi Libre concernant le chemin d'accès au château de Brésis.** Le retour du délibéré aura lieu le 18 février 2021. Monsieur Le Maire indique que la commune sera peut être obligée de faire un escalier. Une demande a été faite au département car l'accès se ferait à partir de la route départementale. Le département si cela se réalise, souhaite être associé aux projets de travaux. Certains élus indiquent que ce chemin public était fréquenté par le passé, le sentier passe par le Bouchet de la Lauze, Malons, et va jusqu'aux Vans.

◆◆◆

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à [19 h 45 h].

Le Maire,  
Pierre DE LA RUE DU CAN